

Mise en ligne : 21 janvier 2017.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## MINES et INDUSTRIES, Paris holding

PARIS

(*Les Archives commerciales de la France*, 26 novembre 1926)

Paris. — Formation. — Soc. anon. MINES et INDUSTRIES, soc. FRANÇAISE de PARTICIPATIONS MINIÈRES et INDUSTRIELLES, 4, Rossini. — 99 ans. — 1.000.000 fr. — 12 nov. 1926. — *Gazette du Palais*.

---

PARIS

Mines et industries. Société française de participations minières et industrielles  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 décembre 1926)

Nouvellement constituée, cette société anonyme a pour objet l'étude, l'amodiation, l'acquisition et l'exploitation de toutes concessions minières et pétrolifères, ainsi que l'exploitation de toutes usines pour le traitement des produits extraits.

Le siège est à Paris, 4, rue Rossini. Le capital est de 1 million, en actions de 100 fr., toutes souscrites en numéraire ; il pourra, dès à présent, être porté à 10 millions.

Les premiers administrateurs sont : MM. Herman Becker, ingénieur à Paris, 4, rue Rossini, et Nicolas Degoutin <sup>1</sup>, ingénieur, à Paris, 49, avenue Bosquet.

---

PARIS

(*Les Archives commerciales de la France*, 8 février 1927)

Modification. — Mines et industries, soc. française de participations minières et industrielles. Capital porté de 1.000.000 fr. à 5.000.000 fr. Nomination de M. Bouillère comme administrateur en remplacement de M. Herman Becker, démissionnaire. — 28 janvier 1927. — *Gazette du Palais*.

---

*Mines et industries*

(*Le Temps*, 27 février 1927, suppl. éco., p. 1 et 2)

.....  
Il existe des « holdings » français, mais, si intéressants que soient leurs résultats, ils se révèlent pour la plupart à l'examen soit comme partiellement exploitant, ce qui est

---

<sup>1</sup> Nicolas Degoutin : ingénieur des mines, Saint-Étienne, 1884. Auteur d'une Étude pratique des minerais aurifères principalement dans les colonies et pays isolés (1907). Ingénieur-conseil du Syndical lyonnais d'exploration de Madagascar (1905), directeur de la The Darien Gold Mining C<sup>o</sup> (Panama), l'un des ingénieurs-conseils de la Cie des mines d'or d'Auvergne (1910), ingénieur-conseil de la SIEMA pour l'exploitation des mines d'or de Bong-Miu (Annam)(1929)...

une hérésie, soit comme ne répondant pas absolument à l'idée que nous nous faisons maintenant du « holding ».

C'est pour ces raisons que la présentation toute prochaine au public de *Mines et industries* constitue actuellement une initiative extrêmement intéressante.

Bien patronnée et présentant un programme qui vaut d'être exposé ici, *Mines et industries*, dont l'introduction est prochaine, constitue une expérience attachante.

*Mines et industries*, par le contrôle qu'elle exerce sur ses filiales, échappe, en effet, au reproche que l'on peut faire aux « holdings français » déjà constitués, et sa formule apparaît bien adéquate à la situation actuelle.

« Pas de spécialisation », car si la spécialisation présente l'avantage du choix le plus judicieux dans une branche d'activité donnée, elle comporte, par contre, les risques d'une crise grave pouvant l'atteindre, d'une forte réduction et parfois même d'une suppression momentanée de tous profits.

*Mines et industries* est minière, mais elle est également industrielle, et elle gère en même temps un portefeuille de valeurs essentiellement diverses, source de profits continus, suprême sauvegarde, expérience déjà concluante.

« Le plus de participations possibles », telle est la formule. *Mines et industries* les multiplie et ainsi s'inscrit contre une tendance très établie de limiter les participations, tendance s'affirmant parfois au point d'investir toutes les disponibilités dans le contrôle d'une seule affaire. Quelle que soit la qualité de celle-ci, il n'est que trop certain que cette pratique va complètement à l'encontre du but poursuivi. Substituée à une poussière de capitalistes, le « holding » est, par définition, un capitaliste unique, dont la force est faite de tous, et qui doit assurer à tous les bénéficiaires de l'union ; les principes directeurs du placement s'imposent donc à lui, et le premier de ces principes c'est sinon la suppression, du moins la répartition large, aussi large que possible des risques.

Satisfaisante comme ensemble parce que rationnelle, cette affaire est contrôlée par les personnalités les plus honorables et les plus qualifiées ; le président du conseil d'administration est M. Gaston Raynal, ancien trésorier payeur général.

#### La participations de « Mines et industries »

On connaît le développement de la consommation du plomb. Celle-ci, supérieure à ce qu'elle était avant-guerre, s'élargit constamment, grâce surtout à trois débouchés d'une importance grandissante : les batteries d'accumulateurs pour automobiles, les gaines protectrices pour câbles électriques, et la bâtiment.

*Mines et industries* a le contrôle de la Compagnie minière ariégeoise, en formation, concessionnaire de 1.425 hectares. Les travaux de prospection et de développement effectués sur 50 hectares ont révélé la présence de zinc, de cuivre et, surtout, une richesse appréciable en plomb argentifère.

En ce qui concerne ce dernier minerai, l'analyse donne 50 % de plomb et une quantité d'argent variant entre 1 kg. 12 et 6 kg. 12 à la tonne.

L'affaire est très bien outillée, disposant notamment d'une usine fournissant l'air comprimé nécessaire pour la compression et l'aéragage et, de plus, de 1.500 mètres de galeries équipées, comportant rails et tuyauterie.

#### [Graphites de Tamatave]

[www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Graphites\\_de\\_Tamatave.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Graphites_de_Tamatave.pdf)

Une participation plus importante encore est le contrôle absolu que Mines et industries détient sur les Graphites de Tamatave.

.....  
Le portefeuille de *Mines et industries* comporte d'autres participations. Elle est notamment intéressée dans la proportion de 95 % dans la Compagnie de traitement de minerais.

S'il est prématuré de formuler une appréciation sur cette trop jeune entreprise, il semble permis de beaucoup attendre pour *Mines et industries* de la transformation rémunératrice du minerai tout-venant sortant de la mine en produit susceptible d'être utilisé par la métallurgie.

Et nous trouvons enfin dans cette affaire le souci d'employer momentanément les disponibilités en valeurs diverses appartenant aux compartiments les plus en vue, valeurs qui assurent déjà une plus-value intéressante au portefeuille de la société.

Au premier contact, les capitalistes semblent déjà vouloir faire bon accueil à *Mines et industries*. On ne peut que souhaiter que les résultats obtenus par ses participations rendent ce succès durable. Il aurait, en effet, une valeur éducative et serait de nature à populariser une formule heureuse, souple et répondant bien aux nécessités de l'heure.

---

#### MINES ET INDUSTRIES (*Le Journal des finances*, 11 mars 1927)

L'action « Mines et industries » vient d'être introduite au marché en banque.

« Mines et Industries », société au capital de 5 millions, représenté par 50.000 actions de 100 fr., ne comporte ni actions d'apport, ni obligations, ni parts de fondateur.

C'est un holding et elle détient en dehors d'un portefeuille composé de valeurs cotées au Parquet et en Banque, diverses participations, dont trois particulièrement importantes.

Elle a pris 85 % du capital de la Compagnie de concessions minières, dont la richesse en zinc, cuivre et plomb, n'est pas discutée. La mine, bien outillée, apparaît parfaitement en mesure, après les travaux de développement exécutés au cours de ces dernières années, de donner les bénéfices notables escomptés par le Service officiel des Mines lui-même.

Avec 16.500 titres sur 25.000, « Mines et industries » a le contrôle des « Graphites de Tamatave », société exploitant sur 4.000 hectares le graphite de Wohitsara, à 175 kilomètres de Tamatave, graphite cristallin, très pur, et offrant une teneur de 25 % de carbone à l'état naturel. Les possibilités de ce gisement, un des plus certains de Madagascar, cubant 2.500.000 mètres cubes, sont indéfinies et il suffira d'augmenter le nombre des appareils de lavage pour porter l'extraction de 30 à 50, puis à 75 tonnes par mois. Le graphite de Madagascar, très demandé par l'Amérique, est obtenu au prix de revient de 1.000 francs la tonne et se vend entre 2.400 et 2.800 francs la tonne fob Tamatave.

Le conseil d'administration a pour président M. Garbit, ancien gouverneur général de Madagascar.

---

#### Mines et industries (*L'Économiste parlementaire*, 30 mars 1927)

L'action, du nominal de 100 fr., se négocie à 154 fr. environ, et la majoration supportée par ce titre ne semble pas exagérée. La constitution date du 20 octobre écoulé. L'objet est l'étude et l'exploitation d'entreprises minières et d'usines pour le traitement de produits de l'industrie minérale. Le capital initial était d'un million ; il est devenu cinq millions, suivant décision d'assemblée générale du 28 janvier dernier. On remarquera avec plaisir qu'il n'y a pas d'apports, trop souvent inexistants ou fantaisistes, donc pas d'actions d'apport et pas de part de fondateur, titres qui rognent d'une façon

féroce et abusive les droits et bénéfices des apporteurs d'espèces. L'affaire prend situation d'omnium. Son portefeuille comprend déjà 85 % du capital de la Minière Ariégeoise, qui dispose de 1.450 hectares de concessions minières, zinc, plomb et cuivre. Il comprend aussi 16.500 actions sur 25.000 des Graphites de Tamatave, ayant une concession de 4.000 hectares, et pouvant fournir le graphite à un millier de francs la tonne, alors qu'il se vend aisément 2.500 fr. franco bord Tamatave. Enfin, Mines et industries ont investi 850.000 francs dans une autre société ayant d'intéressantes formules d'enrichissement de minerai.

L'affaire donne une impression sérieuse : elle est présidée par M. Garbit, ancien gouverneur général de Madagascar. Ainsi que dit plus haut, sauf les 15 % des bénéfices constituant les tantièmes du conseil, les actions reçoivent un premier dividende de 7 %, puis le surplus des profits nets. Le capital travaille pour lui-même.

---

Compagnie minière ariégeoise  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 avril 1927)

Nouvellement constituée, cette société anonyme a pour objet l'achèvement des recherches actuellement en cours sur les concessions d'Alzen et de Moncoustan (cuivre, plomb, zinc, argent et or), et subsidiairement, l'exploitation et la mise en valeur des deux concessions d'Alzen et de Moncoustan.

Le siège est à Paris, 4, rue Rossini. Le capital est de 1 million, en actions de 100 fr., sur lesquelles 7.500 ont été attribuées en rémunération d'apports à M. Armand Mundel, à Paris, 146, boulevard Magenta, qui reçoit, en outre, .520 parts de fondateur.

MM. Gaston Raynal, 59, rue de Rennes, à Paris ; Robert Surcouf, 52, rue Tocqueville, à Paris ; Eugène Chobard, 128, boulevard Péreire, à Paris ; et Armand Mundel ont été nommés administrateurs.

---

CONCESSIONS DE MINES  
ET PERMIS DE RECHERCHES  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> avril 1928)

Aux termes d'un décret en date du 15 mars 1928, n'a pas été autorisée la mutation au profit de la Compagnie minière ariégeoise de la propriété de la concession des mines de cuivre, plomb, zinc et métaux connexes d'Alzen (Ariège).

Aux termes d'un décret, en date du 15 mars 1928, n'est pas autorisée la mutation de propriété résultant de la vente par M. Soulie et M. Aimé Couquet de la concession des mines de plomb et métaux connexes de Montcoustan (Ariège). En conséquence, il n'y a pas lieu de statuer sur la demande de la société anonyme dite « la Compagnie minière ariégeoise », en autorisation de mutation, à son profit, de la propriété de la dite concession.

---